

RECU

à la Sous-Préfecture
de Meaux

LE 14 3 97



00000000

(Cet arrêté 97/3 annule et remplace l'arrêté 97/2 pris le 6 mars 1997 et ayant même objet).

C. MAURICE.



LE MAIRE

FAIT A SAINT SUPPLETS LE 10 MARS 1997.

- Sous Préfecture de Meaux
- France Telecom
- Gendarmerie de Saint Supplets
- Garde champêtre.

AMPLIATION :

La place de stationnement située face au n° 96 rue du Général Maunoury est affectée exclusivement au stationnement des véhicules France Telecom.

NOUS, CLAUDE MAURICE, MAIRE, ARRETONS

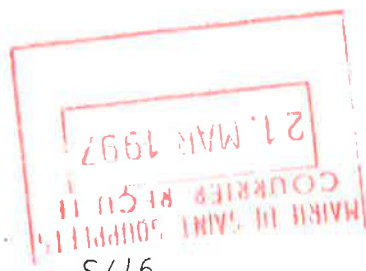
VU le Code des Communes,
VU l'installation d'un transformateur Telecom à l'angle de la rue du Général Maunoury et de la R.N. 330,
CONSIDERANT qu'il importe que France Telecom puisse disposer d'une place de stationnement pour ses véhicules, lors de la surveillance et l'entretien de son matériel,

Le Maire de la Commune de Saint-Supples

ARRETE DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Commune de
SAINT-SUPPLETS
77165



97/3

77165